

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°27 du 2 juillet 2010

PARTIE PERMANENTE
Armée de l'air

Texte n°17

CIRCULAIRE N° 7023/DEF/SIMMAD/SDTL/LOG

relative à la procédure de reemplètement et ravitaillement en matériel aéronautique du porte-avions « Charles de Gaulle » à la mer.

Du 6 mai 2010

STRUCTURE INTÉGRÉE DU MAINTIEN EN CONDITION OPÉRATIONNELLE DES MATÉRIELS AÉRONAUTIQUES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE : *département « ingénierie et réglementation du maintien en condition opérationnelle » ; bureau « réglementation juridique ».*

CIRCULAIRE N° 7023/DEF/SIMMAD/SDTL/LOG relative à la procédure de recomplètement et ravitaillement en matériel aéronautique du porte-avions « Charles de Gaulle » à la mer.

Du 6 mai 2010

NOR D E F L 1 0 5 1 0 2 8 C

Références :

RAT AN103 [(AGECOMAN) (n.i. BO)].
Instruction permanente n° 99/DEF/EMM/OPL/-- du 27 octobre 2004 (n.i. BO).
Instruction permanente n° 2070/ALAVIA/MAT/NP du 13 juin 2006 (n.i. BO).

Texte abrogé :

DL n° 4/SIMMAD/SDTL/LOG du 4 août 2008 (n.i. BO).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 103.2.1.1, 915-12

Référence de publication : BOC N°27 du 2 juillet 2010, texte 17.

SOMMAIRE

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

1.1. Domaine d'application.

1.2. Exploitation du fichier « zéro magasin de fonctionnement » du Charles de Gaulle.

1.2.1. Procédure.

1.2.2. Canevas du fichier « zéro magasin de fonctionnement » transmis par le Charles de Gaulle.

2. PROCÉDURE PARTICULIÈRE AUX HÉLICOPTÈRES EMBARQUÉS.

3. SUIVI ET MISE À JOUR DE LA CIRCULAIRE.

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

1.1. Domaine d'application.

Avertissement :

- les dispositions relatives au soutien logistique mises en œuvre par les bases d'affectation et le *Charles de Gaulle* (CDG) lors des phases de préparation, de l'embarquement et du débarquement du groupe aérien embarqué font l'objet de l'instruction permanente citée en 3^e référence (n.i. BO) et ne sont pas reprises dans le présent document.

Les niveaux de distribution (niveaux, de rechargement « NR », de ravitaillement « Nr » et de sécurité « NS ») dans Magellan pour la localisation CDG, sont fixés suivant le type de cote d'alerte :

- cote d'alerte de type P :

- les niveaux sont calculés par MAGELLAN sur demande de la SIMMAD/DISTRIBUTION (lancement d'un calcul de dotation sur la base d'une configuration existante ou d'une nouvelle configuration) à partir des aéronefs et heures de vols prévus pour la mission, de la durée de la mission, des consommations en matériels pour ces aéronefs sur leurs bases support ;

- cote d'alerte de type V :

- le niveau de ravitaillement (Nr) est fixé manuellement par la distribution, les niveaux de rechargement (NR) et de sécurité (NS) sont calculés automatiquement par Magellan ;

- cote d'alerte de type S :

- les niveaux sont fixés manuellement par la distribution à partir de la dotation magasin de fonctionnement (MF) dont la composition en nature et en quantité est elle même fixée par le porte-avions (PA) CDG ;

- cote d'alerte de type T :

- les niveaux sont fixés manuellement par la distribution à partir des dotations définies par les tableaux d'allocation (TAB) (1).

Ces niveaux de distribution sont consultables via l'écran Magellan « SVLO4 ».

À partir des niveaux fixés ou calculés, les ordres de mouvements de matériels (OMM ou ordre d'expédition OE) et les demandes nécessaires, sont générés par la fonction « ravitaillement auto » de MAGELLAN, afin d'assurer la mise en place sur le *Charles de Gaulle* d'un stock suffisant de matériel pour assurer sa mission.

En cours de mission, les besoins du CDG font l'objet des traitements suivants :

- le stock magasin :

- pour les matériels ayant une cote d'alerte de type P, V et T, le passage de la quantité en magasin aéronautique sous le niveau de ravitaillement (Nr) déclenche la chaîne de traitement du ravitaillement auto journalier RAVAUTO qui crée automatiquement les OE lorsque les stocks sont disponibles ou génère des demandes externes, à des fins de traitement par la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques du ministère de la défense (SIMMAD), dans le cas contraire ;

- la dotation magasin de fonctionnement (MF) :

- la dotation MF est constituée de matériels soumis à cote d'alerte de type « S ». Le versement en 5^e section d'un matériel correspond à un mouvement de consommation dans Magellan et déclenche la chaîne de traitement du ravitaillement auto journalier RAVAUTO qui crée automatiquement les OE lorsque les stocks sont disponibles ou génère des demandes externes dans le cas contraire. Son rechargement fait l'objet d'un suivi particulier afin d'avoir le minimum de matériel en situation de « zéro MF » ;

- les prévisions de dépose de matériels :

- sur la base des informations transmises par les bases support des aéronefs avant l'embarquement et compte tenu de ses existants, le CDG exprime ses besoins complémentaires auprès de la SIMMAD. Ces besoins devant être impérativement ravitaillés au cours de la mission, ils font l'objet d'un suivi particulier.

1.2. Exploitation du fichier « zéro magasin de fonctionnement » du Charles de Gaulle.

1.2.1. Procédure.

Chaque mardi, le MF du *Charles de Gaulle* transmet, par mail au bureau distribution de la SIMMAD, un fichier Excel qui dresse l'état des matériels de sa dotation tombés en pénurie, des matériels jugés critiques et des matériels en prévision de dépose. Ce fichier dénommé « zéro MF » est réactualisé tout au long de la mission.

Ces matériels sont listés dans des onglets par type d'aéronef en faisant apparaître les éléments suivants :

- dénomination (1) ;
- référence article (2) ;
- numéro de gestion (3) ;
- quantité prévue en dotation MF (4) ;
- demande externe (5) ;
- date de la demande externe (6) ;
- quantité demandée (7) ;
- observations CDG [info diverses (PN impératif, visite de mise en service (VMS) effectuée, etc.), message de ventilation, compte rendu d'expédition (CREXPED), avis de réception (AVIREC) émis pendant la semaine] (8) ;
- observations SIMMAD/distribution (message de ventilation et OE créés lors de l'exploitation du zéro MF) (9) ;
- stock base support non dispo [MF, hors lots (HL), position service] (10) ;
- directives de l'amiral commandant la force de l'aéronautique navale (ALAVIA) (11) ;
- observations SIMMAD/flottes (12).

Un code couleur permet d'assurer un meilleur suivi des actions :

- rouge : nouveau matériel entrant dans le fichier ;
- orange : action à mener par le CDG ou les bases expéditrices ;
- bleu : cellules modifiées par la SIMMAD (distribution ou flotte).

À l'instar des BAN, le porte-avions *Charles de Gaulle* est responsable du rechargement de son MF et du suivi de ses demandes de matériel :

- il renseigne le fichier « zéro MF » des actions prises durant la semaine (OE effectués, date d'expédition, suivi des messages de ventilation, de CREXPED et d'AVIREC) ;
- il recrée ses demandes traitées en « non ravitaillement » (NON RAV) ;
- il transmet le fichier « zéro MF » modifié et à jour de ces informations à la SIMMAD/sous-direction de la technique et de la logistique (SDTL)/ composante logistique (LOG)/ bureau de la distribution (BDIS).

Ce fichier est exploité dans la journée par la SIMMAD/distribution qui entreprend toutes les actions nécessaires afin de faire expédier le matériel disponible vers le PAN CDG.

Le bureau distribution renseigne :

- la colonne « Observations SIMMAD » (message de ventilation et OE créés lors de l'exploitation du zéro MF) ;
- la colonne « Stock base support non dispo » (existants en service dont ALAVIA assure la responsabilité d'ordonner les mouvements éventuels).

Le bureau distribution transmet le fichier pour exploitation vers la flotte.

La flotte renseigne la colonne « Observations SIMMAD/flottes » des actions entreprises (prévision sortie de REP, attendu de commande...) et le retourne à la distribution.

Le bureau distribution transmet le fichier finalisé pour exploitation vers ALAVIA/MAT/LOG.

Au regard de l'analyse de la situation logistique du matériel, ALAVIA/MAT/LOG, en collaboration avec les Flotte de l'état-major ALAVIA, inscrit ses directives de prélèvements éventuels et retourne le fichier à la SIMMAD.

Après prise en compte ou exploitation des directives ALAVIA, le bureau distribution transmet au porte-avions le fichier « zéro MF » renseigné par l'ensemble des acteurs.

Nota. Au regard des stocks et de l'urgence du besoin, des OE peuvent être émis manuellement ou automatiquement sur des matériels en position MF et/ou service hors lot sur une localisation en métropole.

Ces OE sont exécutoires et ne doivent faire l'objet d'une « NON RAV » que pour des motifs dûment justifiés.

1.2.2. Canevas du fichier « zéro magasin de fonctionnement » transmis par le Charles de Gaulle.

ZÉRO MF.											
DÉNOMINATION. (1)	RÉF ART. (2)	NNO. (3)	QTÉ DOT. (4)	DEM EXT. (5)	DATE. (6)	QTÉ DEM. (7)	Observations CDG [info divers (PN impératif, VMS etc...)], OE, msg de ventilation, CREXPED, AVIREC). (8)	Observations SIMMAD/Distribution (msg de ventilation, OE créés lors de l'exploitation du 0 MF). (9)	Stock base support non dispo (MF, HL, position service). (10)	Directives ALAVIA. (11)	Observations SIMMAD/Flottes. (12)
MATÉRIEL CRITIQUE.											
DÉNOMINATION. (1)	RÉF ART. (2)	NNO. (3)	QTÉ DOT. (4)	DEM EXT. (5)	DATE. (6)	QTÉ DEM. (7)	Observations CDG [info divers (PN impératif, VMS etc...)], OE, msg de ventilation, CREXPED, AVIREC). (8)	Observations SIMMAD/Distribution (msg de ventilation, OE créés lors de l'exploitation du 0 MF). (9)	Stock base support non dispo (MF, HL, position service). (10)	Directives ALAVIA. (11)	Observations SIMMAD/Flottes. (12)
MATÉRIEL EN PRÉVISION DE DÉPOSE MSG NMR...											
DÉNOMINATION. (1)	RÉF ART. (2)	NNO. (3)	QTÉ DOT. (4)	DEM EXT. (5)	DATE. (6)	QTÉ DEM. (7)	Observations CDG [info divers (PN impératif, VMS etc...)], OE, msg de ventilation, CREXPED, AVIREC). (8)	Observations SIMMAD/Distribution (msg de ventilation, OE créés lors de l'exploitation du 0 MF). (9)	Stock base support non dispo (MF, HL, position service). (10)	Directives ALAVIA. (11)	Observations SIMMAD/Flottes. (12)

Nota.

- colonnes (1) à (8) à renseigner au cours de la semaine par le PA CDG au vu des informations disponibles dans les systèmes d'informations logistiques (SIL) et des messages logistiques ;
- colonnes (9) et (10) réservées aux observations du bureau distribution de la SIMMAD ;
- colonne (11) réservée aux directives ALAVIA ;
- colonnes (12) réservée aux observations SIMMAD/ Flottes.

2. PROCÉDURE PARTICULIÈRE AUX HÉLICOPTÈRES EMBARQUÉS.

Les hélicoptères embarqués sur le porte-avions sont soutenus par des lots d'autonomie et des lots d'entretien dont la responsabilité relève de leur base support.

Par ailleurs, les ateliers et magasins du porte-avions ne détiennent pas de matériel d'applicabilité hélicoptère.

En conséquence, les détachements d'hélicoptères embarqués sur le CDG expriment leurs besoins en matériels conformément à l'instruction permanente LOGOPS citée en 3^e référence (n.i. BO) qui décrit les procédures de ravitaillement et de réparation au profit des forces déployées hors du port base ou d'une base de métropole.

Les demandes du détachement sont adressées par message d'autorité à la cellule détachement extérieur de la base support qui assure la fonction de service approvisionneur.

Important :

Dans le SIL AMASIS, les hélicoptères sont « exportés » sur le serveur du CDG, différent du serveur métropole. Cette différence fait que SIL n'est pas utilisé à partir du CDG pour transmettre une demande au profit du détachement d'hélicoptères embarqués et, pour sa part, la base support est dans l'impossibilité d'utiliser le SIL pour la retransmission éventuelle du besoin.

Par conséquent, le message d'autorité est le support unique de traitement du besoin de ces détachements.

3. SUIVI ET MISE À JOUR DE LA CIRCULAIRE.

La SIMMAD assure le suivi et la mise à jour de cette circulaire.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le colonel,
chef de la composante logistique de la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des
matériels aéronautiques du ministère de la défense,*

Marc MANTEL.

(1) TAB : document définissant une répartition de principe de certains matériels entre les unités, les formations et les services.